

Le projet d'établissement

lundi 23 septembre 2019, par [Administrateur 2](#)

Rendu obligatoire par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, et réaffirmé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 24 avril 2005, le projet d'établissement définit, au niveau de l'EPL, les modalités particulières de mise en œuvre des orientations, des objectifs et des programmes nationaux, ainsi que du projet académique. Inscrit dans le cadre de l'autonomie des EPL, le projet d'établissement fixe les choix pédagogiques et la politique éducative de l'établissement.

Il sert à exprimer la volonté collective d'une communauté particulière et à assurer la cohérence de ses actions avec ses valeurs et le contexte de l'établissement

Les grands axes du projet 2019-2023

- **Axe 1 : Motiver l'élève pour sa réussite et son épanouissement**
 - Objectif n°1 : Favoriser la persévérance scolaire
 - Objectif n°2 : Développer l'attractivité des sections de l'établissement
 - Objectif n°3 : Accompagner les élèves dans leur scolarité
 - Objectif n°4 : Les aider à construire leur projet professionnel personnel
 - Objectif n°5 : Améliorer le taux de réussite à l'examen
 - Objectif n°6 : Susciter l'intérêt et la motivation des élèves
 - Objectif n°7 : Développer la mobilité des élèves
- **Axe 2 : Développer le bien vivre ensemble**
 - Objectif n°1 : Améliorer le cadre de vie de l'établissement
 - Objectif n°2 : Développer le sport à l'école
 - Objectif n°3 : Développer les compétences psycho-sociales, le bien-être à l'école
 - Objectif n°4 : Développer son parcours citoyen
 - Objectif n°5 : Développer la communication
 - Objectif n°6 : Développer le CVL
 - Objectif n°7 : Développer les actions du CESC
- **Axe 3 : Ouvrir le lycée à la culture et à l'international et diversifier son offre de formation**
 - Objectif n°1 : Maintenir le partenariat avec les entreprises
 - Objectif n°2 : S'ouvrir à la culture
 - Objectif n°3 : S'ouvrir à l'international
 - Objectif n°4 : Diversifier l'offre de formation

Retrouvez le **programme des actions** dans le document complet en cliquant [ici](#)